

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure [2017/0063\(COD\)](#)
codécision)
Directive

Procédure terminée

Dotant les autorités de concurrence des États membres des moyens de
mettre en oeuvre plus efficacement les règles de concurrence et à garantir
le bon fonctionnement du marché intérieur

Sujet

2 Marché intérieur, marché unique

2.60 Concurrence

2.80 Coopération et simplification administratives